

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
RAPPORT ANNUEL 2011**

CONCILIATION DES DONNÉES STATUTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

- 1. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 2, page 3;
 - (ii) Rapport annuel statutaire 2011, note 2, page 77;
 - (iii) Rapport annuel statutaire 2011, note 3, page 78.

Préambule :

(i) « *En vertu de la norme 3855 Instruments financiers - comptabilisation et évaluation de l'ICCA, les actifs et passifs réglementaires qui répondent à la définition d'un actif ou d'un passif financier ont été reclassés à ce titre dans les états financiers consolidés audités d'Hydro-Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Les actifs et passifs réglementaires touchés par ce reclassement sont les suivants :*

- *Compte de nivellement pour aléas climatiques;*
- *Compte de frais reportés de transport;*
- *Compte de pass-on pour l'achat d'électricité (patrimoniaire et postpatrimoniaire);*
- *Compte de frais reportés de combustibles;*
- *Compte d'écarts du coût de retraite.*

Ces comptes d'écarts ont été reclassés puisqu'ils représentent un droit de récupérer certains montants auprès de la clientèle ou une obligation de lui rembourser certains montants. Les variations et l'amortissement de ces comptes d'écarts, anciennement présentés respectivement dans les rubriques « Reports réglementaires » et « Amortissement », sont maintenant présentés dans les « Revenus autres que ventes d'électricité ». »

(ii) Dans son rapport annuel statutaire 2011, Hydro-Québec indique à la note 2 « *Modifications de conventions comptables* », qu'il a reclassé rétrospectivement le PGEÉ à titre d'actif incorporel et certains comptes réglementaires à titre d'actifs et passifs financiers. Voici un extrait de la note 2 :

RÉCENTES MODIFICATIONS

2011

Actifs et passifs liés aux activités à tarifs réglementés

Hydro-Québec a reclassé rétrospectivement le PGEÉ à titre d'actif incorporel et certains comptes d'écarts réglementaires à titre d'actifs et de passifs financiers. Ces éléments étaient auparavant présentés à titre d'actifs et de passifs réglementaires. Ces modifications ont permis de regrouper des éléments ayant des caractéristiques similaires, et la Direction estime qu'elles ont ainsi conduit à une présentation plus pertinente des éléments visés. En 2011, elles ont entraîné une diminution de 95 M\$ (augmentation de 146 M\$ en 2010) des produits et des charges, sans incidence sur le bénéfice net ni sur les capitaux propres. Au 31 décembre 2011, elles avaient également entraîné une baisse de 19 M\$ (43 M\$ en 2010) des actifs réglementaires à court terme, une hausse de 25 M\$ (18 M\$ en 2010) des immobilisations corporelles, une hausse de 974 M\$ (858 M\$ en 2010) des actifs incorporels, une hausse de 231 M\$ (237 M\$ en 2010) des autres actifs ainsi qu'une baisse de 1 236 M\$ (1 114 M\$ en 2010) des actifs réglementaires à long terme. Par ailleurs, les créditeurs et charges à payer avaient augmenté de 99 M\$ (15 M\$ en 2010) et les passifs réglementaires à court et à long termes avaient diminué de respectivement 118 M\$ et 6 M\$ (58 M\$ et 1 M\$ en 2010).

(iii) Dans son rapport annuel statutaire 2011, Hydro-Québec présente à la note 3 « *Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés* » les actifs réglementaires existants suite au reclassement rétrospectivement du PGEÉ à titre d'actif incorporel et de certains comptes réglementaires à titre d'actifs et passifs financiers. Voici un extrait de la note 3 :

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2011	2010
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	-	-	7
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2012-2047	10	11
Coûts liés au projet OSC	2012	10	3
Autres	2012-2016	19	9
		39	30
Tranche à court terme		18	-
		21	30

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir et chiffrer les composantes pour chacune des rubriques des états financiers consolidés statutaires 2011 citées à la note 2 (référence (ii)) et faire le lien avec les composantes citées à la référence (i). Veuillez indiquer également leur provenance, soit des activités de distribution ou des activités de transport.

- 1.2 Veuillez fournir et chiffrer les composantes de la rubrique « *Autres* » totalisant 19 M\$, présentée à la note 3 des états financiers consolidés statutaires 2011 (référence (iii)). Veuillez indiquer également leur provenance, soit des activités de distribution ou des activités de transport.
- 1.3 Veuillez concilier les composantes identifiées aux deux questions précédentes et l'actif total statutaire présenté à la pièce HQD-2, document 2, page 8, tableau 3. Veuillez expliquer les différences, le cas échéant.
- 1.4 Veuillez fournir et chiffrer les composantes du reclassement aux produits et charges de -95 M\$ présentée à la note 2 (référence (ii)) et concilier, le cas échéant, avec les résultats statutaires présentés à la pièce HQD-2, document 2, page 5, tableau 1, sous les rubriques « *Actifs et passifs financiers liées à la réglementation des tarifs* » (-123,2 M\$), « *Reports réglementaires* » (-7,5 M\$) et « *Amortissement* ».

ÉTAT DES RÉSULTATS RÉGLEMENTÉS

- 2. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 3, page 5, tableau 2;
 - (ii) Rapport annuel 2010, pièce HQD-12, document 1, page 4, tableau R-1.1.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente les composantes détaillées des revenus requis 2011, incluant les ajustements organisationnels.
- (ii) Le Distributeur présente les composantes détaillées des revenus requis 2010, incluant les ajustements organisationnels.

Demande :

- 2.1 Veuillez déposer les composantes détaillées des revenus requis du rapport annuel 2009, 2008 et 2007, selon le même niveau de détail présenté aux références (i) et (ii) et incluant les ajustements organisationnels y afférents.

- 3. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 3, page 9, tableau 2-B;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 3, page 10, tableau 3.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 2-B les écarts reliés aux revenus d'électricité 2011, totalisant un écart favorable de 22 M\$ par rapport au montant autorisé 2011.

TABLEAU 2-B
REVENUS D'ÉLECTRICITÉ 2011 ¹ (en M\$)

Années civiles (1^{er} janv au 31 déc)

Catégorie de consommateurs	Revenus (M\$)						
	Réal 2011		Année de base (R-3778-2011)		Autorisé D-2011-028 (R-3740-2010)	Écart réel 2011 vs Autorisé D-2011-028	
	Publiées	Normalisées	Publiées	Normalisées		Publiées	Normalisées
D et DM	4 330	4 414	4 417	4 418	4 436	(106)	(22)
DH	-	-	-	-	-	-	-
G et à forfait (T1, T2, T3)	1 050	1 064	1 069	1 068	1 037	13	27
G-9	127	127	129	129	139	(12)	(12)
M	2 008	2 015	2 006	2 005	2 050	(42)	(35)
L	1 842	1 844	1 815	1 817	1 752	90	92
H	1	1	1	1	1	-	-
DT	163	168	171	172	160	3	8
Éclairage public et sentinelle	52	52	52	52	51	1	1
Contrats spéciaux	860	860	854	854	846	14	14
	10 483	10 646	10 614	10 617	10 472	(98)	78
Réseaux autonomes - D et DM	15	15	15	15	15	-	-
Réseaux autonomes - G et à forfait	8	8	10	10	10	(2)	(2)
Réseaux autonomes - G-9	0	-	1	1	1	(1)	(1)
Réseaux autonomes - M	5	5	4	4	4	1	1
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	0	-	0	0	-	-	-
	28	28	30	30	30	(2)	(2)
Total Ventes d'électricité du Distributeur	10 481	10 673	10 644	10 648	10 602	(41)	71
Conciliation							
Renversement de la provision réglementaire de 2010	-10	-10	-10	-10	-10	0	0
Provision réglementaire de 2011	-13	-13	-13	-13	-13	0	0
Compte de nivellement de température	61	-	3	-	-	61	0
Compte de frais reportés tarif maintien de la charge	2	2	1	1	-	2	2
ventes d'électricité réglementaires	10 601	10 662	10 628	10 626	10 478	22	73

(1) Les chiffres sont calculés à partir de données arrondies

(2) La différence entre l'écart des ventes publiées (-41 M\$) et l'écart des ventes normalisées (71 M\$) correspond à l'effet température de 112 M\$ défavorable

(ii) Le Distributeur présente au tableau 3, la composition des principaux écarts (en M\$) des achats d'électricité 2011, totalisant un écart favorable de 15 M\$ par rapport au montant autorisé 2011.

Demandes :

3.1 Veuillez fournir les composantes détaillées de l'écart prévisionnel favorable de 37 M\$ sur les ventes nettes des achats par catégorie de consommateurs.

Pour ce faire veuillez déposer une nouvelle version du tableau 2-B de la référence (i) en ajoutant une nouvelle colonne, indiquant pour chaque catégorie de consommateurs, la contribution à l'écart prévisionnel sur les ventes nettes des achats.

3.2 Excluant le compte de *pass-on* qui neutralise l'effet d'une hausse ou d'une baisse des coûts d'approvisionnement patrimoniaux et postpatrimoniaux, veuillez confirmer si l'écart favorable de 15 M\$ (référence (ii)) résulte des éléments suivants: Effet revenu unitaire 35 M\$ F, Contrats spéciaux 15 M\$ D et Tarifs de gestion 5 M\$ D.

- 4. Références :**
- (i) Pièce HQD-2, document 3, page 5, tableau 2;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 3, page 13;
 - (iii) Dossier R-3776-2011, B-0067, HQD-14, document 1.2, pages 61, 64 et 65.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 2 les composantes détaillées des revenus requis 2011, dont les rubriques « *Mauvaises créances* » et « *Comptes à recevoir, intérêts et autres* ».

(en M\$)	D-2011-028 ⁽⁵⁾	Réel 2011	Écart	%
Mauvaises créances	77,3	91,1	13,8	18 %
Comptes à recevoir, intérêts et autres	6,6	15,9	9,1	138 %

Note (5) : Décision D-2011-028 incluant l'impact de tous les ajustements organisationnels relatifs à 2011.

- (ii) « *Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances (13,8 M\$ D) :*

Tout comme en 2010, l'endettement de plusieurs ménages québécois combiné à la hausse du taux de chômage ainsi qu'à la crise économique des dernières années ont continué à contribuer au vieillissement notable des comptes à recevoir d'Hydro-Québec malgré les efforts importants de recouvrement déployés.

À la fin 2011, ces efforts ont toutefois permis de maintenir les comptes à recevoir âgés de 120 jours et moins sous le niveau du 31 décembre 2008. Cependant, le Distributeur constate que le niveau de ses comptes à recevoir de 121 jours et plus continue à se détériorer et s'élève à 417 M\$ au 31 décembre 2011. Cette situation a engendré un dépassement de l'enveloppe reconnue par la Régie pour le rehaussement de la dépense pour mauvaises créances. »

[Nous soulignons]

- (iii) Le Distributeur explique le niveau des mauvaises créances en présentant les tableaux suivants :

Tableau R-90.1
Mauvaises créances (M\$)

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012
Clients grande puissance	2,2	14,5	0,0	0,0	0,0
Enveloppe de base	45,1	47,5	45,6	47,8	46,6
Variation d'inventaires	36,0	34,9	34,3	36,0	35,1
Faillites	10,6	10,3	10,1	10,6	10,3
Autres	(1,5)	2,3	1,2	1,2	1,2
Éléments spécifiques	24,5	75,8	31,7	29,5	29,4
Subtilisation d'énergie	1,9	1,5	1,1	1,1	0,5
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	1,1	3,7	9,6	7,4	7,9
Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances	21,5	70,6	21,0	21,0	21,0
Mauvaises créances totales	71,8	137,8	77,3	77,3	76,0

Les données au 30 septembre sont en préparation.

Tableau R-91.1-A

Évolution de l'âge des comptes à recevoir (M\$)					
	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012
0-30 jours	510	424	n/d	n/d	n/d
31-120 jours	139	116			
121 jours et +	372	386			
Total	1 021	926	1 137	1 127	1 139

Note : Les données au 30 septembre sont en préparation.

Tableau R-91.2

Nombre de faillites

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	2011-09-30
Résidentiel	10 758	10 894	12 500	7 817	7 817	5 650
Commercial & Affaires	1 220	1 322	1 500	1 212	1 212	942
Total	11 978	12 216	14 000	9 029	9 029	6 592

Demandes :

- 4.1 Veuillez compléter les tableaux R-90.1, R-91.1-A et R-91.2 (référence (iii)), en fournissant les données réelles 2011. Veuillez expliquer les écarts importants entre les données réelles et celles autorisées en 2011.

4.2 Veuillez préciser la nature de la charge reliée aux « *Comptes à recevoir, intérêts et autres* » et expliquer l'écart de 9,1 M\$ (138 %) en 2011 par rapport au montant autorisé en 2011.

5. **Référence :** Pièce HQD-10, document 1, page 5, tableau 2.

Préambule :

Le Distributeur présente au tableau 2 les explications des écarts entre le nombre d'équivalent à temps complet (ETC) réel en 2011 et le nombre réel 2010 et le nombre autorisé et ajusté en 2011.

TABLEAU 2
ÉCARTS RÉEL 2011 / RÉEL 2010 ET D-2011-028 AJUSTÉE

	vs Réel 2010	vs D-2011-028
	En ETC	ajustée En ETC
Variation des effectifs découlant des «Éléments spécifiques»		
<i>Automatisation du réseau</i>	12	(36)
<i>Mesures de sécurité cybernétique</i>	3	(10)
<i>Stratégie pour la clientèle à faible revenu</i>	(2)	(6)
<i>Stratégie pour la clientèle à faible revenu</i>	13	19
<i>Inspection et retraitement des poteaux de bois</i>	1	(8)
<i>Électrification du transport collectif</i>	(2)	(5)
<i>Mise à niveau du progiciel GE Smallworld</i>	(1)	(3)
<i>Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution</i>	0	(23)
Projet Lecture à distance (LAD)	7	(17)
Projet Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)	21	21
Projet Optimisation des systèmes clientèles (OSC)	15	15
Gains d'efficacité relatifs à la mise en place des Systèmes d'information clientèle (SIC)	17	0
Amélioration de la performance opérationnelle	(202)	(151)
TOTAL	(130)	(168)

Demande :

5.1 Veuillez quantifier en millions de \$ les composantes de l'écart de -168 ETC.

APPROVISIONNEMENTS

- 6. Références :** (i) Pièce HQD-3, document 1.2, page 3, tableau 1;
(ii) Pièce HQD-3, document 1.2, page 4, tableau 2.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 1 le détail des sources d’approvisionnement et les formes d’énergie réalisés en 2011.

(en TWH)	Réel 2011	Autorisé 2011 R-3740-2010	Écarts
HQP- Patrimonial	177,33		
HQP- Postpatrimonial	3,37		
Autres fournisseurs- Postpatrimonial	2,03		
Total	182,73		

- (ii) Le Distributeur présente au tableau 2 le bilan réel de l’offre-demande en puissance lors de la pointe du 24 janvier 2011.

(en MW)	Réel 2011	Autorisé 2011 R-3740-2010	Écarts
Besoins réguliers du Distributeur - réseau intégré	37 500		
Approvisionnements (offre) :	37 500		
Patrimoniaux	33 806		
Postpatrimoniaux	3 694		

Demande :

- 6.1 Veuillez compléter les tableaux 1 et 2 (références (i) et (ii)) et expliquer les causes des écarts, notamment au niveau du patrimonial et du postpatrimonial.

- 7. Références :** (i) Pièce HQD-3, document 1.3, page 4, tableau 3;
(ii) Rapport annuel 2010, pièce HQD-3, document 1.3, page 5, tableau 3.

Préambule :

À la référence (i), le Distributeur présente le tableau 3 intitulé *Sommaire des transactions bilatérales d’achat réalisées en 2011 par fournisseurs*.

Le tableau suivant compare les prix présentés aux tableaux des références (i) et (ii).

Fournisseur		2011		2010	
		Nombre de transactions	\$ can/MWh	Nombre de transactions	\$ can/MWh
Cargill Energy Trading Canada, Inc.	24 heures	6	300,25 \$	2	36,73 \$
	Hors Pointe	2	78,50 \$	7	37,89 \$
	Pointe	4	172,50 \$	6	53,71 \$
Brookfield Energy Marketing Inc.	24 heures	0	0,00 \$	2	44,40 \$
	Hors Pointe	0	0,00 \$	14	39,38 \$
	Pointe	1	40,02 \$	1	39,73 \$
Hydro-Québec Production	24 heures	23	1 240,52 \$	7	41,33 \$
	Hors Pointe	6	240,86 \$	11	33,30 \$
	Pointe	11	482,57 \$	4	45,40 \$
Ontario Power Generation	24 heures	19	848,75 \$	0	-
	Hors Pointe	3	134,75 \$	0	-
	Pointe	0	0,00 \$	0	-
Powerex	24 heures	14	630,09 \$	1	49,25 \$
	Hors Pointe	1	39,00 \$	0	-
	Pointe	3	130,00 \$	0	-
Trans Alta Energy Marketing Corp.	24 heures	3	176,55 \$	0	-
	Hors Pointe	0	0,00 \$	0	-
	Pointe	0	0,00 \$	0	-
Total		96	47,38 \$	55	38,40 \$

Demandes :

- 7.1 Veuillez confirmer la validité de l'ensemble des données apparaissant au tableau 3 de la référence (i), notamment les transactions dont le coût est supérieur à 50,00 \$can/MWh.
- 7.2 Veuillez justifier le coût (en \$can/MWh) de ces transactions, en particulier en comparaison aux coûts des transactions effectuées en 2010.

INVESTISSEMENTS SUPÉRIEURS À 10 M\$

Projet de raccordement du village de La Romaine

8. **Références :**
- (i) Pièce HQD-6, document 7, pages 3 et 5;
 - (ii) Dossier R-3688-2009, pièce B-9, HQD-2, document 1, page 32;
 - (iii) Dossier R-3688-2009, pièce B-1, HQD-1, document 1, page 13.

Préambule :

- (i) « *Le Distributeur a pris l'année 2011 pour réévaluer le projet dans son ensemble. Ainsi, aucun travail n'a été réalisé sur le terrain durant l'année.* »

« Tel qu'indiqué au rapport annuel 2010, après avoir annulé le premier appel d'offres, le Distributeur n'a attribué aucun contrat et a suspendu les travaux de construction au cours de 2011. Le Distributeur poursuit sa réévaluation du projet dans son ensemble. » [Nous soulignons].

(ii) Le Distributeur explique qu'il n'a aucun intérêt à retarder le raccordement du village de La Romaine dans l'attente d'un éventuel projet hydroélectrique local.

(iii) Le Distributeur explique que le scénario de devancement de la mise en service de la ligne en 2011 plutôt qu'en 2015 est économiquement un peu plus avantageux mais que le plus important est qu'il « *permet d'éviter d'investir dans des travaux de pérennité qui seraient nécessaires si la centrale devait répondre à tous les besoins de la communauté entre 2011 et 2015.* »

Demandes :

- 8.1 Veuillez élaborer sur la réévaluation du projet dans son ensemble et préciser les différentes solutions qui ont été envisagées par le Distributeur au cours de la dernière année.
- 8.2 Veuillez indiquer si le retard pris par le projet amène le Distributeur au scénario de mise en service de la ligne en 2015, tel que décrit à la référence (iii), et implique des investissements dans la centrale thermique.